

Un niveau de protection à votre goût !

LE MIX BRANCHE 21/BRANCHE 23 VOUS OFFRE :

- Une protection immédiate de la part du capital net¹ investi en Branche 21
- Des rendements potentiels supérieurs sur la part du capital net¹ investi en Branche 23²

ET

- La possibilité de protéger la totalité de votre capital net¹ au terme de votre contrat.

MAIS QUELLE EST LA CLÉ DE RÉPARTITION QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX ?



LA RÉPARTITION OPTIMALE DE VOTRE MIX

- Déterminez votre objectif :** quelle part de la prime unique nette investie¹ désirez-vous **recupérer avec certitude** au terme de votre contrat ?
- Voyez la proportion de la prime unique nette¹ à investir dans le fonds Eternal.**

Exemple :

- Votre objectif est de récupérer avec certitude la totalité (**100 %**) de la prime unique nette¹ que vous avez investie au terme de votre contrat (**20 ans**).
- Vous devez investir **60 %** de cette prime unique nette¹ dans le fonds Eternal (taux d'intérêt garanti 2,60 %³). Vous êtes ensuite libre d'investir les 40 % restant dans n'importe quel autre fonds (même Branche 23) sans vous faire de souci. Quelle que soit l'évolution des marchés, votre prime unique nette¹ est garantie au terme du contrat.

**PROPORTION DE LA PRIME UNIQUE NETTE¹
À INVESTIR DANS LE FONDS ÉTERNAL (TAUX GARANTI 2,60 %³)**

Part de la prime unique nette ¹ à récupérer avec certitude	Durée du contrat					
	8 ans et 1 jour	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
180 %					84 %	84 %
160 %					85 %	75 %
140 %				84 %	74 %	65 %
120 %				82 %	72 %	56 %
100 %	82 %	78 %	69 %	60 %	53 %	47 %
90 %	74 %	70 %	62 %	54 %	48 %	42 %
80 %	66 %	62 %	55 %	48 %	43 %	38 %
70 %	58 %	55 %	48 %	42 %	37 %	33 %
60 %	49 %	47 %	41 %	36 %	32 %	28 %
50 %	41 %	39 %	35 %	30 %	27 %	24 %

Version juin 2011

DL Strategy est une assurance vie composée de fonds à taux d'intérêt garanti (Branche 21) et / ou de fonds d'investissement (Branche 23), sans garantie de capital. Pour plus d'informations, consultez la fiche info financière de l'assurance vie DL Strategy sur www.deltalloydlife.be.

¹ Montant net après déduction des taxes et frais d'entrée éventuels, et hors frais de gestion éventuels.

² Le "Règlement de gestion des fonds d'investissement de la Branche 23 de DL Strategy" peut être obtenu sur simple demande auprès de Delta Lloyd Life SA, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles et est disponible sur le site www.deltalloydlife.be. Seul le texte intégral de ce règlement a valeur légale. Le risque financier des opérations en Branche 23 est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

³ Taux d'intérêt garanti actuel. Ce taux d'intérêt n'est pas garanti pour le futur. Le taux d'intérêt garanti est appliqué aux versements nets investis dans le fonds. Le taux d'intérêt garanti est celui en vigueur au moment du versement.

Le présent document n'est pas un document contractuel. Par conséquent ni le destinataire, ni le lecteur ne peut en tirer un quelconque droit ou avantage. En aucun cas ce document, une partie ou une copie de celui-ci ne peut être communiqué(e) à un tiers, sous quelque forme que ce soit.